

En cette année 2015, l'occasion est faite pour vos services, de faire connaissance avec les nouveaux Commissaires paritaires du SNEP FSU, qui ont été élus lors des élections professionnelles en décembre 2014. Représentativité indiscutable puisque les collègues, par leurs suffrages à plus de 85 %, lui ont renouvelé leur confiance. Une nouvelle fois, la profession plébiscite le SNEP FSU qui reste toujours le premier syndicat de l'EPS, largement majoritaire, et ce, pour les quatre années à venir. Le SNEP FSU occupera donc 8 sièges sur 9 à la CAPA des professeurs d'EPS. Il sera également présent dans les différents GT et FPM, et les conseils éventuels. C'est donc ensemble avec l'administration et en particulier avec vos services que nous allons œuvrer au mieux pour les carrières de nos collègues, et notre discipline. Dans ce contexte le SNEP FSU Nice fera entendre ses exigences et ses revendications en s'appuyant sur ses valeurs pour faire avancer au mieux les différents dossiers qui vont nous animer dans le respect de nos mandats.

Sur le plan politique, le SNEP FSU est d'entrée confronté à la **REFORME DU COLLEGE (re)lancé par notre ministre de l'Education Nationale** qui a annoncé qu'elle souhaitait que se développe le travail inter disciplinaire et l'accompagnement personnalisé, et qu'en conséquence les établissements disposeraient à leur guise de 25 % des heures qui leurs sont accordées.

Cette réforme ne vise en aucun cas l'amélioration du niveau des élèves. Si c'était le cas, on ne commencerait pas par réduire drastiquement les crédits de formation continue ; pour ne citer que ce problème. Nous retiendrons, dans un premier temps, l'une des conséquences directes de ce projet de réforme sur notre discipline. La ministre souhaite diminuer de 30 minutes le temps hebdomadaire d'EPS en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} et diminuer de 1 heure en 6^{ème}.

Quelles conséquences concrètes immédiates ?

- Pour les élèves, un recul historique de l'accès aux pratiques physiques et aux contenus que nous transmettons. Serait-il vraiment incongru, dans la période actuelle, de privilégier l'une des seules disciplines qui met en interaction les élèves entre eux, qui traite et qui favorise la mixité ?...
- A l'heure où le constat d'inactivité des enfants est alarmant et fait consensus, on sabote le seul rempart à la sédentarité pour un grand nombre de collégiens.
- Du jour au lendemain, les besoins en d'EPS diminueraient de plus de 20% soit près de 5500 professeurs qui seraient considérés en surplus. Il y aurait au moins 5 années sans recrutement ce qui entrainerait la fermeture probable des formations en EPS.
- Augmentation générale de la charge de travail avec l'augmentation du nombre de classes par enseignant (conseils de classe, réunions, emplois du temps difficiles à mettre en œuvre...)
- Un impact direct sur la mobilité des enseignants avec une explosion des mesures de cartes scolaires et des compléments de services et un mouvement national qui serait totalement bloqué...

Quelles conséquences probables et inavouables pour le ministère ?

- L'annualisation du temps de travail que le ministère n'a pas réussi à faire entrer par la grande porte (dans le cadre la rénovation des statuts). Il tente ici l'entrée par la petite porte en faisant en sorte de construire des modules interdisciplinaires périodiques
- La fin de notre statut spécifique et plus particulièrement la fin de notre monovalence.
- Une remise en cause du cadre national des minimas disciplinaire sur le territoire

Ce sont pour ces raisons, que le SNEP FSU appelle à la GREVE LE 9/04.

Sur le plan technique, cette première CAPA va traiter de l'approbation du règlement intérieur des CAPA, de l'examen des dossiers de Congé de Formation, de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs certifiés, des demandes de postes adaptés ainsi que l'étude du barème de l'accès à la hors classe (ce dernier point faisant l'objet d'un dépôt).

Nous pouvons déjà relever certains points sur lesquels un débat et des réponses sont espérés.

En effet,

- En ce qui concerne les Congés de Formation il apparaît un reliquat de 5 mois qui va tomber dans le « pot commun ». Encore un fois, notre discipline risque de ne pas bénéficier de celui-ci alors qu'un Congé de Formation de 6 mois pourrait être attribué.
- Nous souhaiterions avoir des précisions concernant les critères d'accès à la liste d'aptitude. Pour rappel, l'année derrière sur les 5 candidatures, les 4 recevables ont reçus un avis défavorable au motif de compétences professionnelles requises non suffisantes.
- Nous constatons qu'il n'y a toujours pas de postes adaptés.
- Allez-vous considérer notre proposition de clarification du barème d'accès à la hors classe

Sur le plan du règlement intérieur, nous demandons à ce que les documents soient envoyés à tous les représentants (titulaires et suppléants), et davantage dans les temps impartis. Pour exemple, à cette CAPA, au vendredi 3 mars, nous n'avons toujours pas eu les documents par courrier. Nous demandons également à être conviés à celles ci sur l'après-midi comme le font les GT et FPM du mouvement (la circulation étant très difficile en AM) et de continuer à mettre des documents numériques exploitables sous AIDOP.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration sans anticiper sur le mouvement intra qui arrive.

En effet, nous n'aurons quasiment plus de stagiaires sur 20 heures (hormis quelques collègues qui obtiendront le concours réservé ou le concours interne), ce qui permet de récupérer une quinzaine de postes vacants bloqués. Cependant, nous avons à craindre en contrepartie un grand nombre de mesures de cartes scolaires sur l'académie. Il est donc possible que le mouvement ne diffère pas tant que cela des années précédentes et que la fluidité que nous pouvions espérer ne soit pas au rendez-vous. Avec plus de 50 entrants dans l'académie, et la mise au mouvement pour l'instant de seulement 40 postes, nous risquons de voir se reproduire les mêmes conséquences que celles des mouvements précédents, à savoir : des affectations en TZR, des Mesures de Cartes Scolaires nombreuses et difficiles à honorer, des CSD à profusion...

Dans ce climat, nous pensons qu'il est important pour les collègues demandeurs de mutations et ceux qui seront en affectation obligatoire, d'avoir accès à la totalité des postes vacants.

Nous aurons l'occasion, évidemment, d'y revenir.

LE SNEP FSU NICE